

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Date d'édition :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

**Catégories de produits [PC]**

PC9 - Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

**Usages déconseillés**

Il n'existe aucune information concernant les domaines d'utilisation déconseillés dans le décret REACH. Respecter les indications des notices pratiques et fiches techniques pour l'application du produit.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

Bauhaus AG  
www.bauhaus.info

**Rue :** Sägetstrasse 5

**Code postal/Lieu :** CH - 3123 Belp

**Téléphone :** +41 (0)31 8181160

**Contact pour informations :**

Adresse électronique de la personne qualifiée pour les fiches de données de sécurité:sdb@brillux.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

En dehors des heures de bureau (09:00 - 17:00):  
Tox Info Suisse, Téléphone: 145 ou +41 44 251 66 66.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

**Indications diverses**

Le produit n'est pas un mélange dangereux au sens du décret (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans la dernière version en vigueur.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Aucune

**2.3 Autres dangers**

**Effets nocifs possibles sur l'environnement**

Le produit ne contient pas de substances qui répondent aux critères pour PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du décret (CE) n° 1907/2006 (décret REACH).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Description**

Dispersion paint;

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**Date d'édition :** 18.10.2018

Composition:

Styrene-acrylate-copolymer-dispersion, titanium dioxide, inorganic coloured pigments, calcium carbonate, silicates, polmer extenders, water and additives.

### Composants dangereux

Aucune

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute. Immédiatement enlever les vêtements souillés. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### En cas d'inhalation

En cas d'apparition de symptômes, sortir la personne à l'air frais et la tenir au chaud. En cas d'irritation des voies respiratoires par le produit : consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Immédiatement enlever les vêtements souillés ou imprégnés. Laver à l'eau et au savon, rincer. Ne pas utiliser de solvants, ni de diluants ! En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles, garder les paupières ouvertes. Abondamment rincer les yeux en écartant bien les paupières pendant plusieurs minutes avec de l'eau claire ou les traiter avec une solution de rinçage oculaire, puis consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion

Boire de l'eau par petites gorgées. Garder la personne au repos. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, immédiatement consulter un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinente disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinente disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Le produit en soi n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Non applicable.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il se dégage une fumée noire et épaisse. L'inhalation des produits de décomposition dangereux peut provoquer de sérieux problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie : utiliser une protection respiratoire avec alimentation en air frais indépendante.

### 5.4 Indications diverses

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**Date d'édition :** 18.10.2018

égouts ou les cours d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les dispositions de protection (voir sections 7 et 8). Forme un film glissant et gras avec de l'eau.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. En cas de pollution de fleuves, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Contenir l'eau de lavage contaminée et la mettre au rebut correctement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage

Contenir les matières écoulées avec un produit absorbant incombustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et récupérer dans des conteneurs adaptés pour une mise au rebut conforme aux dispositions locales. Abondamment rincer les restes avec de l'eau. Minutieusement laver les objets et sols souillés à l'eau en respectant les dispositions environnementales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations relatives à une manipulation en toute sécurité, voir section 7.

Informations relatives à l'équipement de protection individuelle : voir section 8.

Informations relatives à la mise au rebut : voir section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Mesures de protection

Aucune mesure particulière n'est requise en cas de stockage et de manipulation conforme aux instructions. Assurer une aération et ventilation convenable de la pièce et du poste de travail. Respecter les consignes de protection et de sécurité légales. Respecter les instructions de la section 8/ Équipement de protection individuelle. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette d'identification avant usage.

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas combustible. Refroidir les récipients menacés à l'eau.

##### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Immédiatement enlever les vêtements souillés par le produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient hermétiquement fermé et au sec dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker dans les salles de pause ou les salles communes. Uniquement conserver dans les récipients d'origine ou dans des récipients recommandés par le fabricant. Protéger contre le gel. Ranger hors de portée des enfants.

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires et de la nourriture pour les animaux.

##### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés. Stockage entre 5 et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les indications des notices pratiques et fiches techniques pour l'application du produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Date d'édition :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

Aucune

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être réalisé par aspiration locale ou par ventilation générale.  
Respecter les indications de la section 7.

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

En cas de risque de projections, utiliser des lunettes protectrices hermétiques (par ex. lunettes masque de protection).

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Lors de l'utilisation conforme, porter des gants de protection en caoutchouc nitrile, testés selon EN 374, d'une épaisseur de 0,38 mm.

Temps de pénétration du matériau des gants : Temps de rupture  $\geq$  8 h.

Respecter les consignes du fabricant.

Tenir compte qu'en cas de contact prolongé ou répété, les temps de pénétration indiqués plus haut peuvent être considérablement plus courts en pratique. Immédiatement remplacer les gants de protection s'ils sont endommagés ou à la première marque d'usure. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection en caoutchouc ! Après s'être lavé les mains, réhydrater la peau avec un baume gras.

###### Protection corporelle

Porter des vêtements de travail protecteurs. En cas d'application par pulvérisation, utiliser une combinaison de protection jetable et une cagoule anti-éclaboussures.

##### Protection respiratoire

Lors de l'application du produit au pinceau ou au rouleau, le port d'une protection respiratoire n'est pas nécessaire si le lieu de travail est convenablement aéré et ventilé. En cas d'application par pulvérisation, ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation. Utiliser un masque avec filtre à particules FFP2 lors de l'application par pulvérisation.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Immédiatement enlever les vêtements souillés par le produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Assurer une aération et ventilation convenable de la pièce et du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les cours d'eau et le sol. En cas de pollution de fleuves, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État :** Liquide.

**Couleur :** selon désignation du produit

#### Odeur

typique.

#### Données de sécurité

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		non applicable
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>Température d'ignition :</b>			non applicable
<b>Pression de la vapeur :</b>	( 50 °C )		not determined
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	env.	1,4 - 1,5 g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non applicable
<b>pH :</b>		ca	11

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**Date d'édition :** 18.10.2018

**Temps d'écoulement :** ( 20 °C ) non applicable  
**Viscosité :** ( 20 °C ) tixotrope  
**Valeur de COV :** max. 1 g/l  
DIN gobelet 4 mm

### 9.2 Autres informations

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés pertinents pour la sécurité.

Auto-inflammation:

Il n'y a pas d'information sur la préparation.

Propriétés oxydantes:

Oxydant: Aucune information disponible sur la préparation.

Risque d'explosion:

Il n'y a pas d'information sur la préparation.

D'autres données physico-chimiques n'ont pas été déterminées.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

En cas de manipulation et de stockage correct, aucun risques liés à une éventuelle réactivité du produit ne sont connus.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si les dispositions de stockage et de manipulation sont appliquées (voir section 7).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses ne sont connues en cas de manipulation et de stockage correct.

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger contre le gel, la chaleur et les rayons solaires directs.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucunes réactions dangereuses ne sont connues en cas de manipulation et de stockage correct. Tenir à l'écart des matières très acides et alcalines ainsi que des agents oxydants pour éviter des réactions exothermes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux ne sont connus en cas de manipulation et de stockage correct. En cas de températures élevées ou d'incendie, des produits de décomposition dangereux tels que dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, dioxydes d'azote peuvent se former.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

Toxicité aiguë:

- Toxicité orale aiguë: Pas de données disponibles concernant le mélange;
- Toxicité cutanée aiguë: Pas de données disponibles concernant le mélange;
- Toxicité aiguë par inhalation: Pas de données disponibles concernant le mélange.

#### Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Dose efficace : négligeable

#### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Dermique  
Dose efficace : négligeable

#### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé  
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**Date d'édition :** 18.10.2018

Dose efficace : négligeable

### Effet irritant et caustique

Effet irritant;

- Sur la peau: Pas de lésions ou effets irritants attendus;
- Sur les yeux: Pas de lésions ou effets irritants attendus.

### Sensibilisation

Aucun effet sensibilisant par le produit n'est connu.

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Le produit n'est pas classé en tant que mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ou toxique pour la reproduction (caractéristiques CMR).

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Aucun risque potentiel connu.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucun risque potentiel connu.

## 11.4 Autres effets néfastes

### Observation diverses

Ce produit n'est pas associé à des effets néfastes pour la santé si les mesures d'hygiène au travail sont respectées et en cas de manipulation conforme.

## 11.5 Informations complémentaires

Le produit n'est pas testé en tant que tel, mais selon les méthodes conventionnelles des procédures de calcul du règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classé en fonction des risques toxicologiques. Détails aux sections 2 et 3.

Lors d'une manipulation correcte et d'un usage conforme, le produit n'entraîne pas d'effets néfastes pour la santé d'après notre expérience et les informations dont nous disposons.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Aucune dégradation aiguë ou chronique des organismes aquatiques n'est à prévoir par l'infiltration du produit dans les cours d'eau.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible concernant le potentiel du produit sur sa persistance et sa dégradabilité.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible concernant le potentiel de bioaccumulation du produit.

Il n'existe aucune information concernant les différents composants.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible concernant le potentiel du produit sur sa mobilité dans le sol.

Éviter toute infiltration dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de substances pertinentes évaluées comme persistantes, bio-accumulables et toxiques (PBT) ou comme très persistantes et très bio-accumulables (vPvB).

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Empêcher toute infiltration dans le sol, les cours d'eau et les égouts.

Le produit a été évalué sur la base du cumul des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et classé en fonction des propriétés écotoxicologiques. Détails aux sections 2 et 3.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Date d'édition :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

##### Code des déchets produit

N° de code de déchet selon l'ordonnance sur la Liste européenne des déchets (décret allemand sur le répertoire des déchets - AVV): 08 01 12.

##### Solutions pour traitement des déchets

###### Élimination appropriée / Produit

Rapporter les récipients contenant des restes humides auprès du centre de collecte communal. Ne pas laisser pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts. Les récipients contenant des restes séchés peuvent être mis au rebut en tant que déchet domestique ou gravats de chantier.

###### Élimination appropriée / Emballage

Seuls les récipients exempts de résidus doivent être recyclés. Les emballages non nettoyés doivent être mis au rebut comme la matière.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable, car pas de transport du produit dans sa forme livrable en tant que marchandise en vrac conformément aux spécifications de l'Organisation maritime internationale (OMI).

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autres réglementations (UE)

###### Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Données selon la directive UE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures :

Sous-catégorie de produit et valeurs limites COV selon l'annexe II, lettre A de la directive :

catégorie a, type WB;

valeur limite COV de la catégorie pour 2010 : 30 g/l.

Ce produit contient max. 1 g/l COV.

##### Directives nationales

##### Informations complémentaires

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**Date d'édition :** 18.10.2018

Conformément aux critères de l'épreuve du pénétromètre (ADR, partie 2, section 2.3.4), le produit est considéré en tant que matière solide et répond ainsi aux critères pour les matières solides selon TRwS 779 chiffre 2.1.1.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
ADR: European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road (Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route)  
AGW: Occupational threshold limit value (Arbeitsplatzgrenzwert – Germany) AOX: Adsorbable Organic halogen compounds  
ATEmix: Calculated acute toxicity estimate of mixture  
BCF: Bio-Concentration Factor  
CAS: Chemical Abstract Service  
CLP: Classification, Labelling and Packaging  
CMR: Substances classified as Carcinogenic, Mutagenic or toxic for Reproduction  
CSR: Chemical Safety Report  
DNEL: Derived No Effect Level  
EC: European Commission  
EC50: Effective Concentration 50%  
ECHA: European Chemical Agency  
EEC: European Economic Community  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
EWC: European Waste Catalogue  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IC50: Inhibition Concentration 50%  
IMDG Code: International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO: International Maritime Organization  
LC50: Lethal concentration 50%  
LD50: Lethal Dose 50%  
LOAEL: Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL: Lowest observable effect level  
MAK: Treshold limit values Germany (Maximale Arbeitsplatzkonzentration - DFG)  
MARPOL: Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
MVZ: molar ratio  
n.a.: Not applicable  
n.d.: Not determined  
n.r.: Not relevant  
NLP: No Longer Polymers  
NOAEC: No Observed Adverse Effect Concentration  
NOAEL: No Observed Adverse Effect Level  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
NOEL: No Observed Effect Level  
OEL: Occupational Exposure Limit  
PBT: Persistent, bioaccumulative, toxic  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
RCP: Reciprocal calculation procedure  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemical)



**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** swingcolor BLANC ARCTIQUE 6239  
swingcolor ARKTISWEISS 6239

**Date d'exécution :** 18.10.2018

**Version (Révision) :** 13.0.0 (12.0.1)

**Date d'édition :** 18.10.2018

---

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail (Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer)

STEL: Short-term Exposure Limit

SVHC: Substance of Very High Concern

TLV - TWA: Threshold Limit Value - Time Weighed Average

VOC: Volatile Organic Compounds

vPvB: Very persistent, very bioaccumulative.

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

L'évaluation des caractéristiques de danger du produit a été effectuée selon l'annexe I du DÉCRET (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP).

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Aucune

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---